

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 9 décembre 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2019 ET DES ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DU 25 ET 28 NOVEMBRE 2019**
3. **DÉLÉGATION**
4. **RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
5. **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Vincent Brochu
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Denis Hébert
 - 5.5 Gaétan Labelle
 - 5.6 Guy Jubinville
6. **FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de novembre 2019
 - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de novembre 2019
 - 6.3 Autorisation du paiement du Programme supplément au loyer dans le cadre du programme Accèslogis pour les Habitations Hestia au montant de 13 731,11 \$

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.4 Affectation de dépenses à l'excédent affecté - enlèvement des boues pour un montant de 50 000 \$ plus les taxes applicables
- 6.5 Affectation de dépenses à l'excédent affecté - restauration des berges pour un montant de 25 000 \$ plus les taxes applicables
- 6.6 Résolution autorisant la radiation des comptes dont le recouvrement est devenu impossible
- 6.7 Paiement à la compagnie Construction Olivier & Lyonnais inc. du décompte progressif numéro 6 au montant de 877 657,52 \$ taxes incluses, pour les travaux de rénovation à l'aréna Gérard-Couillard
- 6.8 Octroi du contrat d'assurance 2019-2020 du Programme de regroupement de dommages de l'UMQ-Regroupement Estrie

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émission de permis de construction du mois de novembre 2019
- 7.2 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 107, rue d'Ottawa
- 7.3 Autorisation au projet d'enseigne pour le nouveau commerce située au 47, rue Wellington
- 7.4 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 26, Route 147 Sud
- 7.5 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 79, rue Child

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

- 8.1 Entente entre la Ville de Coaticook et la Bibliothèque de Coaticook inc. pour une avance de fonds de 28 300 \$ et autorisation de signature
- 8.2 Nomination de madame Émilie Chazelas à titre de membre représentant la culture au sein du CA de l'organisme Rues Principales
- 8.3 Majoration de l'entente de développement culturel 2017-2020 entre la Ville de Coaticook et le Ministère de la Culture et des Communications et autorisation de signature
- 8.4 Désignation à la Commission de toponymie du Québec de la bibliothèque de Coaticook comme étant la « Bibliothèque Françoise-Maurice »

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

9. LOISIRS

- 9.1 Entente entre la Ville de Coaticook et madame Chantal Baril pour l'entretien de la patinoire au parc Kennedy et autorisation de signature
- 9.2 Entente entre la Ville de Coaticook et madame Chantal Baril pour l'entretien et la surveillance de la patinoire au parc Laurence et autorisation de signature
- 9.3 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Gabriel Blouin pour l'entretien de la patinoire au parc Denis-Madore et autorisation de signature
- 9.4 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Ghislain St-Pierre pour l'entretien de la patinoire au parc Yvon-Lemieux et autorisation de signature
- 9.5 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Pierre Lamy pour l'entretien de la patinoire au parc Couillard et autorisation de signature

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 10.1 Vente du lot 6 347 733 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à Gestion Laprise-Pelletier inc. pour un montant de 75 000, 75 \$ et autorisation de signature

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Autorisation du dépassement de coûts pour les travaux d'installation de la tôle sur le nouveau hangar (13 003,36 \$ plus les taxes applicables)
- 11.2 Demande au Ministère des Transports pour évaluer la sécurité de l'intersection Child/Wellington
- 11.3 Acceptations des plus basses soumissions conformes pour la location de camions, machineries lourdes et équipements avec opérateurs pour l'année 2020
- 11.4 Réquisition numéro 2019-45 au montant de 10 383 \$ plus les taxes applicables, pour des travaux de nivelage sur la rue de Barnston
- 11.5 Réquisition numéro 2019-46 au montant de 10 532,79 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de la tôle pour la toiture et les murs du nouveau hangar
- 11.6 Réquisition numéro 2019-47 au montant de 14 605,54 \$ plus les taxes applicables, pour le branchement électrique du nouveau hangar
- 11.7 Réquisition numéro 2019-48 au montant de 19 844,92 \$ plus les taxes applicables, pour la préparation du terrain du nouveau hangar

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.8 Réquisition numéro 2019-49 au montant de 2 966,53 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de divers pièces et matériaux pour l'irrigation du terrain Louis Deslauriers
- 11.9 Réquisition numéro 2019-50 au montant de 11 151,53 \$ plus les taxes applicables, pour des travaux de protection des berges
- 11.10 Réquisition numéro 2019-51 au montant de 2 155,29 \$ plus les taxes applicables, pour la fabrication des abris des joueurs aux parcs Laurence et Denis-Marcoux
- 11.11 Réquisition numéro 2019-52 au montant de 21 411 \$ plus les taxes applicables, pour le remplacement de la pompe à l'usine d'eaux usées St-Marc
- 11.12 Réquisition numéro 2019-53 au montant de 12 994 \$ plus les taxes applicables, pour le pavage du plancher du nouveau hangar

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

- 13.1 Octroi de 2 112 \$ à Le Pont, organisme de justice alternative, au profit de l'Unité de médiation citoyenne

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Octroi d'une aide financière de 1 000 \$ à la campagne des Paniers de Noël
- 14.2 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 14.3 Dépôt du calendrier 2020 des assemblées du conseil municipal
- 14.4 Vente du lot 5 722 306 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à Madame Sonia Ménard et Monsieur Daniel L'Heureux et rétrocession à la Ville du lot 5 853 907 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à la Ville de Coaticook et autorisation de signature
- 14.5 Adoption de la politique familiale et des aînés de la municipalité de Coaticook et désignation du comité Famille et Aînés comme comité de suivi du plan d'action 2020-2024 de la Politique familiale et des aînés
- 14.6 Désignation de signataire pour le bureau d'immatriculation

15. RÉGLEMENTS

- 15.1 Avis de motion du règlement numéro 24-1-21 (2020) intitulé règlement numéro 24-1-21 (2020) déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2020 et demande de dispense de lecture

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 15.2 Dépôt du projet de règlement numéro 24-1-21 (2020) intitulé règlement numéro 24-1-21 (2020) déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2020
- 15.3 Avis de motion du règlement numéro 29-B-5 (2020) intitulé règlement numéro 29-B-5 (2020) fixant à 10 000 000 \$ pour l'année 2020 le montant maximal des dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., C. I-0.1) et demande de dispense de lecture
- 15.4 Dépôt du projet de règlement numéro 29-B-5 (2020) intitulé règlement numéro 29-B-5 (2020) fixant à 10 000 000 \$ pour l'année 2020 le montant maximal des dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., C. I-0.1)
- 15.5 Avis de motion du règlement numéro 25 (2020) intitulé règlement imposant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2020 et demande de dispense de lecture
- 15.6 Dépôt du projet de règlement numéro 25 (2020) intitulé règlement imposant des taxes, tarifs et compensation pour l'année 2020
- 15.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 6-A-9 (2019) intitulé « Règlement modifiant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Central de la Ville de Coaticook » et demande de dispense de lecture
- 15.8 Adoption du projet de règlement numéro 6-A-9 (2019) intitulé « Règlement modifiant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Central de la Ville de Coaticook »
- 15.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 6-1-66 (2019) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les micro-brasseries artisanales dans la zone PCV-405-1 » et demande de dispense de lecture
- 15.10 Adoption du premier projet de règlement numéro 6-1-66 (2019) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les micro-brasseries artisanales dans la zone PCV-405-1 »
- 15.11 Avis de motion du règlement numéro 12-5 RM399-3 (2020) relatif à la circulation, modifiant et remplaçant le règlement 12-5 RM399-2 et demande de dispense de lecture
- 15.12 Dépôt du projet de règlement numéro 12-5 RM399-3 (2020) relatif à la circulation, modifiant et remplaçant le règlement 12-5 RM399-2
- 15.13 Avis de motion du règlement numéro 2-8-1 (2020) portant sur la gestion contractuelle et demande de dispense de lecture
- 15.14 Dépôt du projet de règlement numéro 2-8-1 (2020) portant sur la gestion contractuelle

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 15.15 Dépôt du certificat de la tenue du registre, conformément à l'article 553 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, du règlement numéro 29-191-2 (2019) décrétant une dépense de 6 931 358,59 \$ pour les travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook et modifiant le règlement 29-191 (2018) et annulant le règlement d'emprunt 29-191-1 (2019)
- 15.16 Adoption du règlement 29-192 (2019) décrétant une dépense de 3 187 720 \$ pour la construction du bassin de rétention du ruisseau Pratt

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Affectation de dépense à la TECQ 2014-2018 pour un montant de 8 182,70 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une pompe pour le dosage du chlore au réservoir de Barnston

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

19-12-35201 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 19-12-35201

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-35202 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2019 ET DES ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DU 25 ET 28 NOVEMBRE 2019

RÉSOLUTION 19-12-35202

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil des copies des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 11 novembre 2019 et des assemblées extraordinaires du 25 et 28 novembre 2019, le tout conformément aux délais prévus par la loi, et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 11 novembre 2019 et des assemblées extraordinaires du 25 et 28 novembre 2019, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Fête de la famille : 280 familles présentes; 80 nouvelles naissances, Félicitations aux organisateurs;
- La Grande guignolée plus de 25 000 \$ et de nombreuses denrées ont été amassées, Félicitations à la population pour leur grande générosité;
- Fête au centre-ville par Rues Principales, belle participation citoyenne, illumination des nouvelles lumières de Noël;
- Nouveau budget 2020, explications des faits saillants.

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font leurs rapports mensuels à tour de rôle.

6. FINANCES

19-12-35203

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2019

RÉSOLUTION 19-12-35203

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de novembre 2019 au montant total de 2 865 342,51 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de novembre 2019 comme suit :

- Fonds administration : 1 710 938,85 \$
- Fonds immobilisation (FDI) : 1 154 403,66 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2019

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois de novembre 2019.

19-12-35204

6.3 AUTORISATION DU PAIEMENT DU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS POUR LES HABITATIONS HESTIA AU MONTANT DE 13 731,11 \$

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 19-12-35204

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a confirmé son soutien et son appui à l'Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook pour l'élaboration d'un projet d'habitation adapté;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook assume 10 % du déficit de 1 248 \$ pour l'année 2017, de 6 283 \$ pour l'année 2018 et de 6 200,10 \$ pour l'année 2019, pour un total de 13 731,11 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser le paiement du Programme supplément au loyer dans le cadre du programme Accèslogis pour les Habitations Hestia au montant de 13 731,11 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-35205

6.4 AFFECTATION DE DÉPENSES À L'EXCÉDENT AFFECTÉ - ENLÈVEMENT DES BOUES POUR UN MONTANT DE 50 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 19-12-35205

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a effectué la dépense suivante en 2019 :

- Enlèvement des boues ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a choisi de la payer avec l'excédent de fonctionnements - affectés;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'affecter la somme de 50 000 \$ plus les taxes applicables pour l'utilisation de l'excédent affecté - enlèvement des boues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-35206

6.5 AFFECTATION DE DÉPENSES À L'EXCÉDENT AFFECTÉ - RESTAURATION DES BERGES POUR UN MONTANT DE 25 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 19-12-35206

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a effectué la dépense suivante en 2019 :

- Restauration des berges;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a choisi de la payer avec l'excédent de fonctionnements - affectés;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'affecter la somme de 25 000 \$ plus les taxes applicables pour l'utilisation de l'excédent affecté - restauration des berges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19-12-35207** 6.6 RÉSOLUTION AUTORISANT LA RADIATION DES COMPTES DONT LE RECOUVREMENT EST DEVENU IMPOSSIBLE

RÉSOLUTION 19-12-35207

CONSIDÉRANT qu'après trois ans, les créances dues à la municipalité se prescrivent et qu'il y a lieu de les radier des registres de l'administration;

CONSIDÉRANT qu'après dix ans, les créances dues à la municipalité suite à un jugement se prescrivent et qu'il y a lieu de les effacer des registres de l'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de radier les comptes prescrits et irrécouvrables tels qu'il est décrit dans les documents préparés par le trésorier, monsieur Benoit Marquis, et annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19-12-35208** 6.7 PAIEMENT À LA COMPAGNIE CONSTRUCTION OLIVIER & LYONNAIS INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 6 AU MONTANT DE 877 657,52 \$ TAXES INCLUSES, POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION À L'ARÉNA GÉRARD-COULLARD

RÉSOLUTION 19-12-35208

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 6 par la compagnie Construction Olivier & Lyonnais inc. pour les travaux de rénovation à l'aréna Gérard-Couillard exécutés jusqu'au 31 octobre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Architech Design de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 6 au montant de 877 657,52 toutes taxes incluses, à la compagnie Construction Olivier & Lyonnais inc. pour les travaux de rénovation à l'aréna Gérard-Couillard et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-191-2 (2019), sous réserve de l'approbation par le MAMH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19-12-35209** 6.8 OCTROI DU CONTRAT D'ASSURANCE 2019-2020 DU PROGRAMME DE GROUPEMENT DE DOMMAGES DE L'UMQ-REGROUPEMENT ESTRIE

RÉSOLUTION 19-12-35209

CONSIDÉRANT que les conditions et les primes de renouvellement déposées par le courtier BFL Canada risques et assurances inc. relativement au portefeuille d'assurances des biens, bris de machines et délits, assurances responsabilité civiles et automobiles, pour le terme 2019-2020;

CONSIDÉRANT les recommandations de la BFL Canada risques et assurances inc., suite à l'étude des conditions et des primes de renouvellement déposées;

CONSIDÉRANT que l'orientation retenue par les membres du Regroupement relativement à la mise en place de deux fonds de garantie soit l'un pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité civile;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU :

- Que la Ville de Coaticook accepte les conditions de renouvellement déposées par le courtier BFL Canada risques et assurances inc. relativement au portefeuille d'assurances de dommages pour le terme 2019-2020 pour un montant total de 76 473,31 \$ incluant les taxes, le tout selon le tableau de reconduction déposé par le consultant BFL Canada risques et assurances inc. et autorise à cet effet, le paiement de cette dépense à même les postes budgétaires numéro 02-190-00-422, 02-190-00-424, 02 819 00-422, 02-819-00-424 pour l'année 2018 et les postes budgétaires numéro 02-190-00-422, 02 190-00-424, 02-819-00-422, 02 819-00-424 pour l'année 2020;
- Que la municipalité autorise le paiement, à même les postes budgétaires numéro 02-190-00-422 et 02-819-00-422 à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 24 904 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance des biens attribuée à la municipalité;
- Que la municipalité autorise le paiement, à même les postes budgétaires numéro 02-190-00-422 et 02-819-00-422, à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 21 958 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance responsabilité civile attribuée à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE NOVEMBRE 2019

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de novembre 2019 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

19-12-35210

7.2 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 107, RUE D'OTTAWA

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 19-12-35210

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 107, rue d'Ottawa et désignée comme étant le lot numéro 3 310 802 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre une marge de recul avant d'environ 3,7 mètres;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru sur le site internet de la Ville de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 107, rue d'Ottawa et désigné comme étant le lot numéro 3 310 802 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre une marge de recul avant d'environ 3,7 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-35211

7.3 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE NOUVEAU
COMMERCE SITUÉE AU 47, RUE WELLINGTON

RÉSOLUTION 19-12-35211

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le nouveau commerce situé au 47, rue Wellington;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-209 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 25 novembre 2019;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le nouveau commerce situé au 47, rue Wellington, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 25 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-35212 7.4 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE
SITUÉ AU 26, ROUTE 147 SUD

RÉSOLUTION 19-12-35212

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour le projet d'enseigne pour le commerce situé au 26, Route 147 Sud;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone RM-911;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 25 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour commerce situé au 26, Route 147 Sud, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 25 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-35213 7.5 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE
SITUÉ AU 79, RUE CHILD

RÉSOLUTION 19-12-35213

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 79, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-208 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 25 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 79, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 25 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

- 19-12-35214** 8.1 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK INC. POUR UNE AVANCE DE FONDS DE 28 300 \$ ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 19-12-35214

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque de Coaticook fait partie des organismes contrôlés de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque de Coaticook a besoin de liquidité pour ses opérations courantes;

CONSIDÉRANT la demande de la Bibliothèque de Coaticook pour une avance de fonds;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que le conseil consent une avance de fonds d'un montant de 28 300 \$ à la Bibliothèque de Coaticook inc. aux conditions prévues à l'entente annexée aux présentes pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19-12-35215** 8.2 NOMINATION DE MADAME ÉMILIE CHAZELAS À TITRE DE MEMBRE REPRÉSENTANT LA CULTURE AU SEIN DU CA DE L'ORGANISME RUES PRINCIPALES

RÉSOLUTION 19-12-35215

CONSIDÉRANT que l'organisme Rues Principales est composé d'un conseil d'administration ou les intervenants représentent tous les secteurs d'activités économiques de la région;

CONSIDÉRANT que selon les statuts de Rues Principales, la Ville peut désigner un représentant pour le secteur de la culture ou du tourisme;

CONSIDÉRANT que le membre représentant ces secteurs d'activités doit être remplacé vu le départ du membre précédent;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite nommer madame Émilie Chazelas, directrice du Pavillon des arts et de la culture de Coaticook, à titre de membre représentant les secteurs de la culture et du tourisme;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de nommer madame Émilie Chazelas, directrice du Pavillon des arts et de la culture de Coaticook, à titre de membre représentant les secteurs de la culture et du tourisme, au sein du CA de l'organisme Rues Principales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 19-12-35216** 8.3 MAJORATION DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017-2020 ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 19-12-35216

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le 11 avril 2017, une résolution autorisant le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin servant à adopter le contenu de l'entente de développement culturel 2017-2020 entre la Ville de Coaticook et le Ministère de la Culture et des Communications ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est favorable à la majoration de l'enveloppe budgétaire de cette entente;

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a informé la Ville de Coaticook de la possibilité de majorer l'enveloppe budgétaire pour la dernière année de l'entente actuellement en vigueur à 30 455 \$ par la Ville de Coaticook plus 30 455 \$ par le Ministère de la Culture et des Communications;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU :

- D'aviser le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine de l'engagement de la Ville de Coaticook, soit d'accepter de majorer l'enveloppe budgétaire pour la dernière année de l'entente actuellement en vigueur à 30 455 \$ par la Ville de Coaticook plus 30 455 \$ par le Ministère de la Culture et des Communications;

ET

- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19-12-35217** 8.4 DÉSIGNATION À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC DE LA BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK COMME ÉTANT LA « BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-MAURICE »

RÉSOLUTION 19-12-35217

CONSIDÉRANT que dans la Ville de Coaticook de Coaticook, il y a une bibliothèque nommée Bibliothèque Françoise-Maurice ;

CONSIDÉRANT que cette désignation n'a jamais été faite de façon officielle auprès de la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut attribuer un toponyme sur son territoire par résolution;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal approuve que la bibliothèque soit désignée comme étant la « Bibliothèque Françoise-Maurice » ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et madame Chantal Baril laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19-12-35220** 9.3 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR GABRIEL BLOUIN POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE AU PARC DENIS-MADORE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 19-12-35220

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire assurer l'entretien de la patinoire et du bâtiment du parc Denis-Madore;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Gabriel Blouin pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser au préposé la somme de 300 \$ pour chaque semaine d'ouverture de patinoire, soit du lundi au dimanche;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Gabriel Blouin laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19-12-35221** 9.4 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR GHISLAIN ST-PIERRE POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE AU PARC YVON-LEMIEUX ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 19-12-35221

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire assurer l'entretien de la patinoire et du bâtiment du parc Yvon-Lemieux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Ghislain St-Pierre pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser au préposé la somme de 300 \$ pour chaque semaine d'ouverture de patinoire, soit du lundi au dimanche;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Ghislain St-Pierre laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 19-12-35222** 9.5 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR PIERRE LAMY POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE AU PARC COUILLARD ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 19-12-35222

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire assurer l'entretien de la patinoire et du bâtiment du parc Couillard;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Pierre Lamy pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser au préposé la somme de 300 \$ pour chaque semaine d'ouverture de patinoire, soit du lundi au dimanche;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Pierre Lamy laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 19-12-35223** 10.1 VENTE DU LOT 6 347 733 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK À GESTION LAPRISE-PELLETIER INC. POUR UN MONTANT DE 75 000, 75 \$ ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 19-12-35223

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à Gestion Laprise-Pelletier inc. le lot 6 347 733, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 50 000,5 pieds carrés tel que défini sur un croquis annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 1,50 \$ le pied carré pour un total approximatif de 75 000,75 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU :

- De conclure une entente avec Gestion Laprise-Pelletier inc., stipulant que la Ville accepte de vendre le lot 6 347 733, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 50 000,5 pieds carrés tels que définis sur un croquis annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante pour un montant total de 1,50 \$ le pied carré pour un total approximatif de 75 000,75 \$ plus les taxes applicables;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 19-12-35224** 11.1 **AUTORISATION DU DÉPASSEMENT DE COÛTS POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE LA TÔLE SUR LE NOUVEAU HANGAR (13 003,36 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES)**

RÉSOLUTION 19-12-35224

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a procédé à la construction d'un hangar aux ateliers municipaux;

CONSIDÉRANT qu'un contrat pour l'installation de tôle avait été octroyé à la compagnie Bâtiment Bähler au montant de 24 950 \$ plus les taxes applicables, avant taxes, telle en fait foi la résolution 19-10-35139;

CONSIDÉRANT qu'il y a un dépassement des coûts 13 003,36 \$ plus les taxes applicables en raison d'imprévus;

CONSIDÉRANT que ce dépassement doit être approuvé par une résolution du conseil municipal, conformément au règlement de gestion contractuelle de la ville;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de payer le dépassement budgétaire de 13 003,36 \$ plus les taxes applicables à Bâtiment Bähler pour les dépenses mentionnées plus haut, le tout conformément au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19-12-35225** 11.2 **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR ÉVALUER LA SÉCURITÉ DE L'INTERSECTION CHILD/WELLINGTON**

RÉSOLUTION 19-12-35225

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a constaté que l'intersection située sur les rues Child-Wellington semble comporter des irrégularités;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec a rapporté des accidents à cette intersection;

CONSIDÉRANT que la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des piétons semble compromise;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a rencontré le Ministère des Transports pour discuter de cette problématique;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de déposer une demande auprès du Ministère des Transports pour :

- D'évaluer la sécurité de l'intersection Child/Wellington;
- D'évaluer la pertinence/faisabilité de déplacer les traverses de piétons et de les rendre plus sécuritaires (ex. : voyants lumineux);
- D'évaluer les débits de circulation et la pertinence d'un feu de circulation;
- De fournir à la Ville un échancier pour la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-35226 11.3 ACCEPTATIONS DES PLUS BASSES SOUMISSIONS CONFORMES POUR LA LOCATION DE CAMIONS, MACHINERIES LOURDES ET ÉQUIPEMENTS AVEC OPÉRATEURS POUR L'ANNÉE 2020

RÉSOLUTION 19-12-35226

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 3 décembre 2019 à l'hôtel de ville de Coaticook pour la location de camions, machineries lourdes et équipements avec opérateurs pour l'année 2020, plusieurs compagnies ont présenté une soumission lesquelles sont indiquées au procès-verbal de l'ouverture de soumissions, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie recommande d'accepter toutes les soumissions telles qu'énumérées au procès-verbal de l'ouverture de soumissions, en faisant appel par ordre au plus bas soumissionnaire conforme selon le type de machinerie demandée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter toutes les soumissions reçues pour la location de camions, machineries lourdes et équipements avec opérateurs pour l'année 2020, en faisant appel aux entrepreneurs par ordre du plus bas soumissionnaire conforme selon le type de machinerie demandée, telles qu'énumérées au procès-verbal de l'ouverture de soumissions jusqu'à ce que la Ville en trouve un de disponible pour effectuer le travail, lorsque requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-35227 11.4 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-45 AU MONTANT DE 10 383 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DES TRAVAUX DE NIVELAGE SUR LA RUE DE BARNSTON

RÉSOLUTION 19-12-35227

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire effectuer des travaux de nivelage sur la rue de Barnston;

CONSIDÉRANT que la chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Grondin Excavation inc. au montant de 10 383 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Grondin Excavation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-45 pour des travaux de nivelage sur la rue de Barnston auprès de la compagnie Grondin Excavation au montant de 10 383 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent accumulé libre, poste budgétaire numéro 02-320-00-515.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-35228 11.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-46 AU MONTANT DE 10 532,79 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE LA TÔLE POUR LA TOITURE ET LES MURS DU NOUVEAU HANGAR

RÉSOLUTION 19-12-35228

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat de la tôle pour la toiture et les murs du nouveau hangar;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Centre de rénovation BMR au montant de 10 532,79 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Centre de rénovation BMR;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-46 pour l'achat de la tôle pour la toiture et les murs du nouveau hangar auprès de la compagnie Centre de rénovation BMR au montant de 10 532,79 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans, poste budgétaire numéro 02-920-01-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-35229 11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-47 AU MONTANT DE 14 605,54 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE DU NOUVEAU HANGAR

RÉSOLUTION 19-12-35229

CONSIDÉRANT que la pour le branchement électrique du nouveau hangar

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le chef de division parc, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie McClish Électrique au montant de 14 605,54 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie McClish Électrique;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-47 pour le branchement électrique du nouveau hangar auprès de la compagnie McClish Électrique au montant de 14 605,54 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans, poste budgétaire 02-920-01-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-35230

11.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-48 AU MONTANT DE 19 844,92 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA PRÉPARATION DU TERRAIN DU NOUVEAU HANGAR

RÉSOLUTION 19-12-35230

CONSIDÉRANT que la Ville a dû pour la construction du nouveau hangar faire la préparation du terrain de celui-ci;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdites dépenses;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu plusieurs offres, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle des compagnies suivantes :

- Acier Lemieux : 233,73 \$
- Location Coaticook : 1 225,15 \$
- Lemieux Excavation : 608,86 \$
- Vivaco : 7 983,18 \$
- Achitech Design : 1 711,00 \$
- Excavation JC Tremblay : 3 894,00 \$
- Daniel Parent, arpenteur : 900,00 \$.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, concernant les offres dédites compagnies;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-48 pour la préparation du terrain du nouveau hangar au montant de 19 844,92 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans, poste budgétaire numéro 02-920-01-725, pour les compagnies suivantes :

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Acier Lemieux : 233,73 \$
- Location Coaticook : 1 225,15 \$
- Lemieux Excavation : 608,86 \$
- Vivaco : 7 983,18 \$
- Achitech Design : 1 711,00 \$
- Excavation JC Tremblay : 3 894,00 \$
- Daniel Parent, arpenteur : 900,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19-12-35231** 11.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-49 AU MONTANT DE 2 966,53 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE DIVERS PIÈCES ET MATÉRIAUX POUR L'IRRIGATION DU TERRAIN LOUIS DESLAURIERS

RÉSOLUTION 19-12-35231

CONSIDÉRANT que la Ville doit faire l'achat de divers pièces et matériaux pour l'irrigation du terrain Louis Deslauriers;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdites dépenses;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu plusieurs offres, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle des compagnies suivantes :

- Lumen : 325,37 \$
- Vivaco : 79,86 \$
- Réal Huot : 1 668,65 \$
- Inventaire : 892,65 \$

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, concernant les offres dédites compagnies;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-49 l'achat de divers pièces et matériaux pour l'irrigation du terrain Louis Deslauriers au montant de 2 966,53 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à transférer de l'excédent affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-01-725, pour les compagnies suivantes :

- Lumen : 325,37 \$
- Vivaco : 79,86 \$
- Réal Huot : 1 668,65 \$
- Inventaire : 892,65 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19-12-35232** 11.9 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-50 AU MONTANT DE 11 151,53 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DES TRAVAUX DE PROTECTION DES BERGES

RÉSOLUTION 19-12-35232

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville doit effectuer des travaux de protection des berges;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdites dépenses;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu plusieurs offres, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle des compagnies suivantes :

- Jean-Bernard Audet : 800,00 \$
- MRC de Coaticook : 180,00 \$
- Transport Marcel Morin : 2 170,50 \$
- Excavation Charles Grenier inc. : 7 945,00 \$
- Vivaco : 56,03 \$

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie, concernant les offres dédites compagnies;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-50 pour des travaux de protection des berges au montant de 11 151,53 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent affecté berges, poste budgétaire numéro 02-920-03-721, pour les compagnies suivantes :

- Jean-Bernard Audet : 800,00 \$
- MRC de Coaticook : 180,00 \$
- Transport Marcel Morin : 2 170,50 \$
- Excavation Charles Grenier inc. : 7 945,00 \$
- Vivaco : 56,03 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-35233 11.10 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-51 AU MONTANT DE 2 155,29 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA FABRICATION DES ABRIS DES JOUEURS AUX PARCS LAURENCE ET DENIS-MARCOUX

RÉSOLUTION 19-12-35233

CONSIDÉRANT que la Ville doit effectuer la fabrication des abris des joueurs aux parcs Laurence et Denis-Marcoux;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdites dépenses;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu plusieurs offres, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle des compagnies suivantes :

- Carrières St-Dominique : 1 492,59 \$
- P.A.U.Léon Jacques et fils inc : 625,20 \$
- Location Coaticook : 37,50 \$

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs bâtiments et espaces verts, concernant les offres dédites compagnies;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-51 pour la fabrication des abris des joueurs aux parcs Laurence et Denis-Marcoux au montant de 2 155,29 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à transfert de l'excédent affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721, pour les compagnies suivantes :

- Carrières St-Dominique : 1 492,59 \$
- P.A.U.Léon Jacques et fils inc : 625,20 \$
- Location Coaticook : 37,50 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-35234 11.11 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-52 AU MONTANT DE 21 411 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE REMPLACEMENT DE LA POMPE À L'USINE D'EAUX USÉES ST-MARC

RÉSOLUTION 19-12-35234

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire le remplacement de la pompe à l'usine d'eaux usées St-Marc;

CONSIDÉRANT que la chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Pompex inc. au montant de 21 411 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Pompex inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-52 pour le remplacement de la pompe à l'usine d'eaux usées St-Marc, auprès de la compagnie Pompex inc. au montant de 21 411 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au surplus libre, au poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-35235 11.12 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-53 AU MONTANT DE 12 994 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE PAVAGE DU PLANCHER DU NOUVEAU HANGAR

RÉSOLUTION 19-12-35235

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire effectuer le pavage du plancher du nouveau hangar;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Couillard Construction au montant de 12 994 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Couillard Construction;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-53 pour le pavage du plancher du nouveau hangar auprès de la compagnie Couillard Construction au montant de 12 994 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans, poste budgétaire numéro 02-920-01-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

- 19-12-35236** 13.1 OCTROI DE 2 112 \$ À LE PONT, ORGANISME DE JUSTICE ALTERNATIVE, AU PROFIT DE L'UNITÉ DE MÉDIATION CITOYENNE ÉQUIJUSTICE

RÉSOLUTION 19-12-35236

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite mandater le Pont, au profit de l'Unité de médiation citoyenne, afin que ses citoyens puissent bénéficier d'un outil de médiation entre citoyens;

CONSIDÉRANT que le Réseau Équijustice a pour mission de développer une justice équitable et accessible à tous en invitant les personnes à s'engager dans la gestion des difficultés qu'elle vive en collectivité et en les accompagnant dans le respect de leurs droits et de leurs différences;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

Que la Ville de Coaticook verse 2 112 \$ à Le Pont, organisme de justice alternative, au profit de l'Unité de médiation citoyenne, à titre d'aide financière pour ses opérations de l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 19-12-35237** 14.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 000 \$ À LA CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL

RÉSOLUTION 19-12-35237

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2019 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que le Centre d'Action bénévole a fait une demande pour soutenir la Campagne des Paniers de Noël 2019;

CONSIDÉRANT que Ville de Coaticook tient à venir en aide aux familles qui éprouvent des difficultés financières en cette période des Fêtes;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ au Centre d'action bénévole de Coaticook pour la Campagne des Paniers de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-35238

14.2 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU
CONSEIL

RÉSOLUTION 19-12-35238

CONSIDÉRANT que l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit que chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, les membres du conseil déposent à une séance du conseil une déclaration de leurs intérêts pécuniaires mise à jour;

CONSIDÉRANT que le présent conseil a été élu par acclamation le 6 octobre 2017 et par scrutin le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a déposé leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complété tel qu'il est prévu par la Loi;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'attester le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires du maire et des conseillers et de verser ces déclarations à leur dossier respectif et de transmettre lesdites déclarations au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-35239

14.3 DÉPÔT DU CALENDRIER 2020 DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL
MUNICIPAL

RÉSOLUTION 19-12-35239

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT qu'en cours d'année, le conseil peut décider qu'une séance ordinaire sera tenue à une date ou à une heure différente de celle prévue au

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

calendrier en adoptant une résolution, laquelle fera l'objet d'un avis public de la même manière que lorsque le calendrier a été établi;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU :

- D'adopter le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020, qui se tiendront à 19 h 30 le deuxième lundi du mois à l'exception de celle du mois d'octobre qui se tiendra le deuxième mardi dudit mois, soit adopté comme suit :

Date	Jour	Heure :
13 janvier	Lundi	19 h 30
10 février	Lundi	19 h 30
9 mars	Lundi	19 h 30
14 avril	Mardi	19 h 30
11 mai	Lundi	19 h 30
8 juin	Lundi	19 h 30
13 juillet	Lundi	19 h 30
10 août	Lundi	19 h 30
14 septembre	Lundi	19 h 30
13 octobre	Mardi	19 h 30
9 novembre	Lundi	19 h 30
14 décembre	Lundi	19 h 30

ET:

- Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la Ville sur le site internet de la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-35240

14.4 VENTE DU LOT 5 722 306 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK À MADAME SONIA MÉNARD ET MONSIEUR DANIEL L'HEUREUX ET RÉTROCESSION À LA VILLE DU LOT 5 853 907 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK À LA VILLE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 19-12-35240

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à Madame Sonia Ménard et Monsieur Daniel L'Heureux, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 722 306 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 1 082,60 mètres carrés (11 653,01 pieds carrés);

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 35 956,81 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le prix comprend les travaux permanents, mais pas les frais de branchement au réseau;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU :

- De conclure une entente avec Madame Sonia Ménard et Monsieur Daniel L'Heureux, stipulant que la Ville accepte de vendre un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 722 306 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 1 082,60 mètres carrés (11 653,01 pieds carrés) pour un montant 35 956,81 \$, taxes en sus, le tout conformément à l'offre d'achat de terrain, laquelle ci-joint à la présente pour en faire partie intégrante;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin;
- Que les offrants rétrocèdent le lot 5 853 907 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à la Ville de Coaticook; ET
- De transmettre ladite promesse au notaire Me Anne-Sophie Francoeur, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-35241

14.5 ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE COATICOOK ET DÉSIGNATION DU COMITÉ FAMILLE ET AÎNÉS COMME COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION 2020-2024 DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

RÉSOLUTION 19-12-35241

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, par résolution du 11 juin 2018, a mandaté le Comité Famille et Aînés de Coaticook pour agir en tant que comité de pilotage et ayant notamment pour mandat de :

- Voir à l'élaboration d'une politique familiale et des aînés municipale et de son plan d'action 2020-2024.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette démarche, le Comité Famille et Aînés a procédé à un sondage et a tenu des assemblées publiques de consultation auprès des différentes catégories d'âge de la population;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal se déclare satisfait de la politique et de son plan d'action présentés par la présidente du Comité Famille et Aînés;

CONSIDÉRANT l'impact de toutes les questions et de tous les projets du conseil sur la qualité de vie des familles et des aînés;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est d'opinion qu'il y a lieu qu'un de ses membres soit responsable des questions famille et aînés;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'une Politique familiale et des aînés nécessite la création d'une structure de suivi;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un comité de suivi est fondamentale au cheminement de la Politique familiale et des aînés;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Politique familiale et des aînés est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le comité aura pour mandat d'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action 2020-2024;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, le comité aura comme mission de :

- Voir à l'élaboration d'un bilan annuel des réalisations et actualisera le plan d'action;
- Voir à la mise en place d'un cadre de mise en œuvre et de suivi du plan d'action;
- Assurer le lien entre les instances municipales, les institutions et les organismes communautaires sur la Politique familiale et des aînés;
- Sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU :

D'adopter la Politique familiale et des aînés de la Municipalité de Coaticook accompagnée du plan d'action 2020-2024;

Que la Municipalité de Coaticook désigne un de ses élus « responsable des questions famille et aînés »;

Que cette personne ait pour mandat :

- D'assurer un lien avec la communauté sur toutes les questions famille et aînés
- D'assurer la présidence du Comité Famille et Aînés;
- D'assurer, au nom du conseil, le bon cheminement du développement et du suivi de la politique familiale et des aînés.
- De nommer Monsieur Vincent Brochu à titre d'élu responsable des questions famille et aînés.

Que la Ville de Coaticook désigne le Comité Famille et Aînés comme comité de suivi du plan d'action 2020-2024 de la Politique familiale et des aînés, sous la responsabilité de l'élu responsable des questions famille et aînés.

- Les membres de ce comité sont les suivants :

Simon Madore, maire
Vincent Brochu, à titre d'élu responsable du comité
Réjean Gilbert
Luc Larouche
Marie-Claude David
Vicky Désorcy
Claudy Bellefeuille
Nancy Couture
Antoine Plouffe
Philippe Limoges
Steve Proulx.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-35242 14.6 DÉSIGNATION DE SIGNATAIRE POUR LE BUREAU D'IMMATRICULATION

RÉSOLUTION 19-12-35242

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et la Société de l'assurance automobile du Québec ont convenu d'une entente visant à offrir les services reliés au permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook agit à titre de mandataire et peut nommer un gestionnaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a désigné monsieur Richard Thibault à titre de gestionnaire du bureau d'immatriculation;

CONSIDÉRANT qu'il doit être désigné par résolution du conseil municipal pour la gestion du compte du bureau d'immatriculation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de désigner monsieur Richard Thibault, gestionnaire du bureau d'immatriculation, à titre de signataire pour la gestion du compte du bureau d'immatriculation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

15.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1-21 (2020)
INTITULÉ RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1-21 (2020) DÉLÉGUANT LE
POUVOIR DE DÉPENSER ET DE PASSER DES CONTRATS AU
NOM DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1-21 (2020)

Le conseiller Gaétan Labelle donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 24-1-21 (2020) déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2020.

L'objet de ce règlement est de déléguer au personnel cadre, pour l'exercice financier 2020, le pouvoir de passer des contrats au nom de la municipalité et d'autoriser les dépenses à l'intérieur des limites et conditions prescrites au règlement ainsi que les dépenses dites incompressibles, c'est-à-dire des coûts fixes que la municipalité doit assumer soit en raison d'une obligation qu'elle a contractée antérieurement, soit pour permettre son fonctionnement régulier.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement sont faits par le conseiller Gaétan Labelle.

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 24-1-21 (2020), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

15.2 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1-21 (2020) INTITULÉ RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1-21 (2020) DÉLÉGUANT LE POUVOIR DE DÉPENSER ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

15.3 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2020) INTITULÉ RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2020) FIXANT À 10 000 000 \$ POUR L'ANNÉE 2020 LE MONTANT MAXIMAL DES DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (L.R.Q., C. I-0.1)

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2020)

Le conseiller Denis Hébert donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 29-B-5 (2020) fixant à 10 000 000 \$ pour l'année 2020 le montant maximal des dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., C. I-0.1).

L'objet de ce règlement est de fixer un montant maximal des dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1) pour l'année 2020.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement sont faits par le conseiller Denis Hébert.

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-B-5 (2020) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

15.4 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2020) INTITULÉ RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2020) FIXANT À 10 000 000 \$ POUR L'ANNÉE 2020 LE MONTANT MAXIMAL DES DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (L.R.Q., C. I-0.1)

15.5 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25 (2020) INTITULÉ RÈGLEMENT IMPOSANT DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2020

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25 (2020) INTITULÉ RÈGLEMENT IMPOSANT DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2020 ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25 (2020)

La conseillère Guylaine Blouin donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 25 (2020) imposant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2020.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur les biens-fonds imposables situés sur le territoire de la municipalité, les fonds requis pour pourvoir aux dépenses d'administration, aux améliorations et de faire face aux obligations de la Ville de Coaticook pour l'année 2020.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement sont faits par la conseillère Guylaine Blouin.

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 25 (2020), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

15.6 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25 (2020)
INTITULÉ RÈGLEMENT IMPOSANT DES TAXES, TARIFS ET
COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2020

15.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 6-A-9 (2019) INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE
PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR
CENTRAL DE LA VILLE DE COATICOOK»

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-A-9 (2019)

Le conseiller Guy Jubinville donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-A-9 (2019) intitulé « Règlement modifiant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Central de la Ville de Coaticook »

Celui-ci a pour objet d'autoriser, dans le territoire d'affectation centre-ville, les micro-brasseries et micro-distilleries artisanales lorsqu'elles sont associées à un usage de restauration ou de bar.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement sont faits par le conseiller Guy Jubinville.

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 6-A-9 (2019) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

19-12-35243

15.8 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-A-9 (2019)
INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE PROGRAMME
PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR CENTRAL DE LA
VILLE DE COATICOOK»

RÉSOLUTION 19-12-35243

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook s'est dotée d'un Programme particulier d'urbanisme dans le but de réaliser une planification plus détaillée de son secteur central (centre-ville et environs) ;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un projet visant à exploiter une micro-brasserie artisanale, dans le bâtiment de l'ancienne gare, a été soumis à la Ville pour étude;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal d'accepter le projet sous réserve de prévoir certaines conditions touchant l'architecture du bâtiment, la quiétude du voisinage et la sécurité à proximité de la voie ferrée;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet requiert, au préalable, une modification au Programme particulier d'urbanisme du secteur Central;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 6-A-9 (2019) intitulé «Règlement modifiant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Central de la Ville de Coaticook»; ET

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 13 janvier 2020, à 19 h 15 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.9 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-66 (2019) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES MICRO-BRASSERIES ARTISANALES DANS LA ZONE PCV-405-1 » ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-66 (2019)

La conseillère Sylviane Ferland donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-1-66 (2019) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les micro-brasseries artisanales dans la zone PCV-405-1 »

Celui-ci a pour objet d'autoriser, dans la zone PCV-405-1, les micro-brasseries et micro-distilleries artisanales lorsqu'elles sont associées à un usage de restauration ou de bar. La zone PCV-405-1 est localisée du côté ouest de la rue Lovell et comprend, notamment le bâtiment de l'ancienne gare.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement sont faits par la conseillère Sylviane Ferland.

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 6-1-66 (2019) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

19-12-35244 15.10 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-66 (2019) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES MICRO-BRASSERIES ARTISANALES DANS LA ZONE PCV-405-1 »

RÉSOLUTION 19-12-35244

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un projet visant à exploiter une micro-brasserie artisanale, dans le bâtiment de l'ancienne gare, a été soumis à la Ville pour étude;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal d'accepter le projet sous réserve de prévoir certaines conditions touchant l'architecture du bâtiment, la quiétude du voisinage et la sécurité à proximité de la voie ferrée;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet requiert, au préalable, des modifications au règlement de zonage;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement numéro 6-1-66 (2019) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les micro-brasseries artisanales dans la zone PCV-405-1»; ET

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 13 janvier 2020, à 19 h 15 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.11 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM399-3 (2020) RELATIF À LA CIRCULATION MODIFIANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 12-5 RM399-2 ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM399-3 (2020)

La conseillère Guylaine Blouin donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 12-5 RM399-3 (2020) relatif à la circulation, modifiant et remplaçant le règlement 12-5 RM399-2.

Celui-ci a pour objet d'ajouter un arrêt au coin des rues Cutting et Johnson.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement sont faits par la conseillère Guylaine Blouin.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 12-5 RM399-3 (2020) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

15.12 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM399-3 (2020) RELATIF À LA CIRCULATION MODIFIANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 12-5 RM399-2

15.13 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2-8-1 (2020) PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2-8-1 (2020)

La conseillère Guylaine Blouin donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 2-8-1 (2020) portant sur la gestion contractuelle.

Celui-ci a pour objet de modifier les seuils en lien avec les octrois de contrats.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement sont faits par la conseillère Guylaine Blouin.

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 2-8-1 (2020) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

15.14 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2-8-1 (2020) PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

19-12-35245

15.15 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 553 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-191-2 (2019) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 931 358,59 \$ POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT, DE RÉAMÉNAGEMENT, DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DU CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COULLARD DE COATICOOK ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 29-191 (2018) ET ANNULANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 29-191-1 (2019)

RÉSOLUTION 19-12-35245

CONSIDÉRANT que l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit que suite à une procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du processus d'adoption d'un règlement, le greffier dépose le certificat devant le conseil à la séance suivante;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus d'adoption du règlement numéro 29-191-2 (2019), il y a eu tenue d'un registre le 9 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue de ce registre, un certificat attestant les procédures d'enregistrement fut rédigé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de déposer le certificat des procédures d'enregistrement du règlement numéro 29-191-2 (2019) décrétant une dépense de 6 931 358,59 \$ pour les travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard et modifiant le règlement d'emprunt 29-191 (2018) et annulant le règlement d'emprunt 29-191-1 (2019), ET;

De constater que sur une possibilité de 7 043 électeurs, le nombre de demandes faites au registre est de 0 sur 715 pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire et qu'en conséquence, le règlement numéro 29-191-2 (2019) est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-35246

15.16 ADOPTION DU RÈGLEMENT 29-192 (2019) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 187 720 \$ POUR LA CONSTRUCTION DU BASSIN DE RÉTENTION DU RUISSEAU PRATT

RÉSOLUTION 19-12-35246

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder à la construction du bassin de rétention du ruisseau Pratt;

CONSIDÉRANT que le coût total de ces travaux de réfection est estimé à 3 187 720 \$;

CONSIDÉRANT que ce montant inclut les frais divers et imprévus de même que les frais de financement et les taxes;

CONSIDÉRANT que cet estimé préliminaire a été préparé par Monsieur Olivier St-Amour, ingénieur chez EXP, portant le numéro SHE-00250595;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'a pas les fonds requis pour les fins ci-haut mentionnées;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement numéro 29-192 (2019) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 11 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que le présent règlement n'est pas soumis aux personnes habiles à voter puisqu'il s'agit d'un règlement d'emprunt pour une dépense visée à l'article 556 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée, ainsi que les coûts et le mode de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR la
APPUYÉ PAR la

RÉSOLU d'adopter le règlement 29-192 (2019) décrétant une dépense de 3 187 720 \$ pour la construction du bassin de rétention du ruisseau Pratt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

19-12-35247 16.1 AFFECTATION DE DÉPENSE À LA TECQ 2014-2018 POUR UN MONTANT DE 8 182,70 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES POUR L'ACHAT D'UNE POMPE POUR LE DOSAGE DU CHLORE AU RÉSERVOIR DE BARNSTON

RÉSOLUTION 19-12-35247

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook effectuera la dépense suivante en 2019 :

- Achat d'une pompe pour le dosage du chlore au réservoir de Barnston;

CONSIDÉRANT que cette dépense doit être affectée à la TECQ 2014-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'affecter la somme de 8 182,70 \$ plus les taxes applicables à la TECQ 2014-2018 (02-920-04-725) pour l'achat d'une pompe pour le dosage du chlore au réservoir de Barnston.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

19-12-35248 **18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

RÉSOLUTION 19-12-35248

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook